



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24101491

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **26.06.2024**

~~Le Greffier~~

Greffé

N° d'entreprise : **0862 540 628**

Nom

(en entier) : **Luxembourg Développement**

(en abrégé) : **LD**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 Arlon**

Objet de l'acte : Changement de représentants permanents

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 10 octobre 2023

.../...

4.DIVERS

4.1. Changement de représentants permanents

EXPOSÉ

Par courriers des 11 septembre et 13 septembre dernier, les sociétés Pierret et TP Holding ont officiellement informé les services que M. Patrick Vullo avait été nommé au poste de représentant permanent de la société Pierret au Conseil d'administration en remplacement de Madame Daphnée Pierret et que M. Jean-Marc Hanin avait été nommé au poste de représentant permanent de la société TP Holding au Conseil d'administration en remplacement de M. Bernard Piron.

DÉCISION

Le Conseil d'administration prend, officiellement, acte du changement de représentant permanent des sociétés Pierret et TP Holding au Conseil d'administration et, à l'unanimité, mandate les services pour procéder aux publications obligatoires.

.../...

Pour extrait conforme

(s) Fabian COLLARD

Représentant permanent IDELUX

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).